

Québec, le 29 septembre 2004

Envoi par courrier et par télécopie 418-649-6213

M^{me} Mimi Breton
Directrice générale régionale
Environnement Canada
Région du Québec
1141, route de l'Église, Case postale 10100
Sainte-Foy (Qc) G1V 4H5

Objet : Demande d'information

Madame la Directrice générale régionale,

Le 30 août dernier, le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs par Hydro-Québec.

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 septembre derniers à La Tuque, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir l'information suivante :

- L'étude d'avant-projet sur les aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs fait état que l'ancien dépôt en tranchée (DET) de la réserve indienne de Wemotaci, lequel a servi à l'enfouissement des déchets domestiques de 1985 à 1996, serait partiellement ennoyé au moment de la mise en eau du bief de Chute-Allard. La commission aimerait connaître la position d'Environnement Canada sur cet aspect du projet et sur les mesures de suivi de l'ancien DET proposées par Hydro-Québec. De plus, elle aimerait savoir qui est propriétaire de ce lieu d'enfouissement et la raison de sa fermeture en 1996, et si le DET représente actuellement une source de contamination de la rivière Saint-Maurice et s'il pourrait être un risque de contamination durant l'exploitation de la centrale de Chute-Allard ?

.../2

- La commission désire connaître l'avis du Service canadien de la Faune d'Environnement Canada quant aux impacts sur les oiseaux aquatiques associés à la création des biefs amonts des centrales projetées de Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs. Plus spécifiquement, est-ce que la modification des milieux humides associée au projet, (remplacement de 184 ha de marais et marécage et 42 ha de marécage riverain par 39 ha de marécage riverain et 260 ha d'herbiers aquatiques), compromet l'habitat et l'intégrité des populations d'oiseaux aquatiques qui fréquentent le secteur ? Compte tenu des mesures de compensation prévues par Hydro-Québec (création d'un milieu humide dans le bief amont du Rapides-des-Coeurs (13 ha) et restauration de milieux humides existants dans la plaine de Wemotaci (78 ha)), est-ce que le projet respecte l'esprit de la Politique fédérale en matière de conservation des terres humides ?

La commission apprécierait recevoir la réponse le plus rapidement possible compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, au numéro de téléphone (418) 643-7447 poste 423.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale régionale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sylvie Girard
Présidente de la commission